Belgique: 3 ans avec sursis pour avoir frappé un prêtre avec une pierre tombale

13/12/2012 à 15h47

Le tribunal correctionnel de Mons a condamné mercredi Rosario M., âgé de 21 ans, à une peine de trois ans d'emprisonnement avec sursis probatoire. Le 9 août dernier, le jeune homme avait frappé à trois reprises sur la tête d'un prêtre retraité de 93 ans, à l'aide d'une pierre tombale, dans l'église de Jemappes.

Lors de son interpellation, le 6 septembre, il avait reconnu les faits. Il avait déclaré avoir agi de la sorte à la suite du refus d'un autre prêtre de l'aider financièrement pour l'achat de lunettes.

Le tribunal a estimé que la prévention de coups et blessures était établie. Circonstance aggravante: les faits ont entraîné une incapacité permanente. La préméditation a aussi été retenue. Dans son jugement, le président Jean-Marc Ruchard évoque "*une extrême violence dans un but unique de vengeance pour une raison futile*".

Il insiste également sur le caractère dangereux du profil psychologique du prévenu. "*L'expert le décrit comme quelqu'un de narcissique se sentant comme le tout-puissant. Même ses parents parlent de lui comme quelqu'un de colérique.*"

Le tribunal a estimé que la suspension du prononcé demandée à titre principal par la défense n'était pas appropriée. Il a donc condamné le prévenu à une peine de trois ans.

Le président a toutefois tenu à prendre en considération l'absence d'antécédent et le jeune âge de Rosario. C'est pourquoi il a accordé le sursis probatoire pendant 5 ans pour ce qui excède la détention préventive. Il devra notamment suivre une formation contre la violence.

rtbf.be